

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 26 OCTOBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20 octobre 2023

Date affichage du compte-rendu : 07 novembre 2023

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT.

Absent excusé : Mme Fernanda TEIXEIRA pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ ;

Absent : M. Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : M. Maurice BONDIER

Objet : **CONVENTION DE DELEGATION DE L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES DU JURA :**

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Code des transports, et notamment son article L. 3111-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;
Vu la délibération du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté n° 23CP.732 en date du 29 septembre 2023 approuvant la présente convention de délégation de compétence et autorisant la Présidente du Conseil régional à le signer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la convention ci-jointe, relative à l'accompagnement dans les transports scolaires du Jura, à effet du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la-dite convention.

Ainsi délibéré, les jours,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

